

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU S.E.M.O.C.T.O.M.**

Délibération n° 2020_06

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois de février, le Comité Syndical du S.E.M.O.C.T.O.M. s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LAMAISON.

Présents : Mesdames GRAVELLIER, MATHIEU-VERITE, NOUEL, Messieurs AUBY, PUJOL suppléant de Monsieur BAILLY, BARGUE, BROUSTAUT, FERRER, CHERRIER, GACHET, GAUD, GAVELLO, GRAIN, CARLET remplaçant de Monsieur GUILLEMOT, BORNANCIN remplaçant de Madame JOUGLET-SUEUR, JOKIEL, LABRO, LATASTE, LAYRIS, LEAL, CARLET remplaçant de Madame LHOMET, MARTINEZ, MAULUN, PAGES, RIBEAUT, SALMON, SCHAEFFER, et SEURIN.

Absents : Mesdames VIANDON, Messieurs AGERT, DULEAU, DURAND, ETCHEVERRIA, MASSONNEAU, DEYMIER, PARDO, PRADEAU, SAINT-GIRONS, SALANON et TARBES.

Excusés : Mesdames AGULLANA, DOREAU, FABER, MAZUQUE, Messieurs BARIANT, BIAUJAUD, BISCACHIPY, BOULET, DESALOS, DOUENCE, COUSSO, LEVEAU, RENAULT, ROUSSE et SEIGNEUR.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe-Henri SALMON

Nombre de membres	<i>En exercice</i> 56	<i>Présents</i> 29	
<i>Suffrages exprimés</i> 29	<i>Pour</i> 29	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	21 Février 2020		

Objet : Acquisition d'un terrain sur la commune de Saint-Léon (parcelle A 319)

Le Comité Syndical,

Ayant entendu le Président exposé ce qui suit :

Les nouveaux équipements de transfert des déchets sur le site de Saint-Léon ont été dessinés par le Maître d'œuvre et un permis de construire a été accordé en janvier 2020.

L'emplacement actuel du bâtiment sinistré servira à la construction de deux hangars permettant le sur-tri et le transfert du bois et des encombrants. Afin de réduire les risques de propagation d'incendie, les deux hangars seront séparés et pour ce faire des piliers de renforts seront placés en dehors de l'enceinte actuelle.

La circulation sur le site a été repensée pour des raisons de sécurité, mais la limite de propriété avec ce bâtiment est proche et une voie de circulation qui le contourne servira de voie d'accès des quais de transferts gravitaires.

Pour permettre d'agrandir cette voie de circulation et gagner en sécurité de déplacement pour les véhicules, l'acquisition de la parcelle voisine a été étudiée.

Après contact avec la propriétaire et l'estimation foncière réalisée par Gironde Ressources un accord a été trouvé.

Caractéristiques du terrain :

- Parcelle A319 ALLEGRET-NORD
- Superficie : 4 170m²
- Zone : UY pour 1 200m² env et N pour le reste
- Valeur estimée : 25 000 €

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- **D'acquérir** le terrain situé sur la commune de Saint-Léon (33670) - Lieudit ALLEGRET NORD, N° cadastral A319, d'une superficie de 41 a 70 ca, dont le prix d'achat se monte à 25 000 € (vingt-cinq mille euros), frais de notaire non compris.
- **D'autoriser** son Président à passer et à signer tous les actes correspondants à cette acquisition.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à cette acquisition y compris les frais annexes, au budget principal 2020, à l'article 2111, hors opération.

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Léon, le 04 mars 2020



Le Président

Jean-Luc LAMAISSON